

18.03.2016 - 18:44 Uhr

La banqueroute de la politique sur les réfugiés / L'OSAR au sujet du sommet entre la Turquie et l'UE

Bern (ots) -

C'est avec une profonde inquiétude et déception que l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés a pris connaissance des résultats du sommet entre la Turquie et l'UE. Avec l'accord entre l'UE et la Turquie, le droit à une procédure individuelle d'asile est sacrifié. Il traduit la banqueroute morale et juridique de la politique européenne sur les réfugiées.

Par le biais de cet échange indigne, les réfugiées syriennes seront directement renvoyées en Turquie ; une petite part de celles et ceux qui vivent déjà en Turquie soient réparties dans l'UE. Cependant une clé de répartition n'existe pas. Les personnes en recherche de protection provenant d'autres pays seront renvoyées au second plan malgré leur origine et leur besoin de protection. Une telle discrimination basée sur la nationalité mine le droit individuel à la protection.

Une déclaration de faillite pour l'UE et le système d'asile européen Selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR, l'UE et avec elle l'ensemble du système européen d'asile s'est inclinée devant le président turc Erdogan. Selon Stefan Frey, le porte-parole de l'OSAR, « c'est un échec moral et juridique de la politique européenne des réfugiées. La Suisse est un élément intégral de cette politique en tant que membre des accords Schengen/Dublin. »

La Turquie comme Etat à risque pour les réfugié.e.s La Turquie n'est pas un pays tiers sûr parce que l'accès à la procédure d'asile et à la protection n'est pas garanti selon la Convention de Genève relative au statut de réfugiés.

Encourager les passeurs, mettre en danger les êtres humains Le blocage de la route des Balkans contraint des milliers de personnes à emprunter des routes dangereuses, mettant ainsi leur vie en péril. Une des conséquences directes sera un marché de passeurs encore plus lucratif en mer. Au lieu de déplacer les routes de fuite et encourager les passeurs, l'UE doit apporter des solutions communes et globales pour garantir la protection des réfugié.e.s.

Légaliser les passages de fuite, s'attaquer aux causes de l'exode Pour la minorité des personnes qui fuit vers l'Europe - près de 90% des réfugiées sont confinées dans des camps dans les pays voisins - la légalisation des chemins de fuite reste le seul moyen, à court terme, de lutter contre cette insupportable tragédie humaine. En même temps, le système Schengen/Dublin doit être réformé, de manière à ce que des procédures correctes et des conditions d'accueil dignes soient instaurées dans tous les Etats membres. Et cela doit être fait avec toute l'énergie pour lutter contre les causes de la fuite dans les pays d'origine.

Encadre :

La Turquie: un pays tiers sûr?

La Turquie ne figure pas sur la liste des pays d'origine sûrs du Secrétariat d'Etat aux migrations. Sa classification en tant que pays tiers sûr est d'autant plus remise en question. En s'appuyant sur les statistiques suisses de l'asile 2015, 424 ressortissantes turcs ont déposé une demande d'asile en Suisse. 56,4% des requérantes d'asile (y compris les demandes sur lesquelles il n'y a pas eu d'entrées en matière parce qu'il s'agissait de cas Dublin) ont obtenu une protection de la Suisse. 44,2% ont obtenu l'asile, parce qu'ils/elles sont personnellement poursuivi-e-s par l'Etat turc.

Informations complémentaires :

Constantin Hruschka, Responsable du département Protection de l'OSAR,
constantin.hruschka@fluechtlingshilfe.ch, 031 370 75 11

Stefan Frey, porte-parole de l'OSAR,
stefan.frey@fluechtlingshilfe.ch, 031 370 75 15 / 079 509 47 89